



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires et de la mer
Service agriculture forêt**

Montpellier, le 26 janvier 2024

Affaire suivie par : Laurent THOMAS
Téléphone : 04 34 46 62 02
Mél : laurent.thomas@herault.gouv.fr

Madame la Maire,

Le projet de révision générale du PLU de la commune de Saint Bauzille de Montmel était soumis à l'avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Cette commission, réunie sous condition de quorum et en séance plénière le 19 décembre 2023, a émis un avis favorable (8 voix pour, 4 abstentions et 2 voix contre) pour la révision générale du PLU au titre de l'auto-saisine et pour les extensions et annexes de logements en zone A et N.

Les éléments ayant motivés cet avis favorable sont les suivants :

- le projet de révision générale du PLU constitue une évolution positive du PLU actuel ; il est bien calibré et il ne consomme pas de terres agricoles.
- les extensions et annexes de logements sont autorisées en zone A et N sauf zone Np. Les conditions d'encadrement sont satisfaisantes (double encadrement en valeur relative de la surface de plancher, 30 %, et en valeur absolue, 30 m²) et permettent de bien encadrer les possibilités d'extension et d'annexes sans nuire à la préservation des espaces et des paysages naturels de la commune.

**Mme la Maire
Hôtel de ville
Place de la Mairie
34160 Saint-Bauzille de Montmel**

à l'attention de Monsieur
Maire de Lézignan
11100 Lézignan
Aude

Je vous prie de croire, Madame la Maire, en mes sentiments les meilleurs.

Fabrice LEVASSORT

Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer de l'Hérault

Fabrice LEVASSORT
Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer de l'Hérault

Je vous prie de croire, Madame la Maire, en mes sentiments les meilleurs.

Je vous rappelle que cet avis de la CDPENAF devra figurer parmi les pièces du dossier mis à l'enquête publique.

1505 MAR 3